

La  
Semaine Religieuse  
DE  
Québec

VOL. XXII

Québec, 20 novembre 1909

No 15

DIRECTEUR. M. L'ABBÉ V. A. HUARD

SOMMAIRE

— o —  
Calendrier, 225. — Les Quarante-Heures de la semaine, 225. — Le Bienheureux Jean Eudes et la presse canadienne, 226. — Les legs pieux, 227. — Au Cap-Rouge, 227. — L'Ordre de saint François, 228. — Lettre du Cardinal, Vivès, 231. — Bibliographie, 237.

— ••• —  
Calendrier

— o —

|    |          |   |  |
|----|----------|---|--|
| 21 | DIM.     | b | <b>XXV</b> et dernier après Pent. et 5 Nov. Présentation de la Ste Vierge, <i>obl. maj. Kyr.</i> de la Ste Vierge. II Vêp., mém. lu suiv. et lu dim. |
| 22 | Lundi    | r | Ste Cécile, vierge et martyre.   |
| 23 | Mardi    | r | S. Clément I, pape et martyr.  |
| 24 | Mercredi | b | S. Jean de la Croix, confesseur.   |
| 25 | Jcredi   | r | Ste Catherine, vierge et martyre.  |
| 26 | Vend.    | b | S. Sylvestre, abbé.  |
| 27 | Samd.    | b | S. Léonard de Port-Maurice, confesseur (26).   |

— ••• —  
Les Quarante-Heures de la semaine

— o —  
22 novembre, Saint-Raphaël. — 24, Sainte-Catherine. —  
26, Sainte-Marie de Beauce.

### Le Bienheureux Jean Eudes et la presse canadienne

— o —

« Le Canada n'avait pas le droit de se désintéresser de la béatification du P. Eudes : c'eût été renier le passé et oublier les liens si étroits qui unirent l'apôtre des Sacrés Cœurs à l'illustre fondateur de l'Église canadienne. N'est-ce pas en effet à son saint ami que Mgr de Montmorency-Laval doit la gloire d'avoir été de ceux qui inaugurèrent liturgiquement la dévotion aux Sacrés Cœurs, par l'approbation donnée en 1662 aux offices et à la fête du Bienheureux ? N'est-ce pas encore au Bienheureux P. Eudes que, par l'entremise de ses premiers évêques et des Hospitalières de Québec, le Canada doit sa dévotion toute spéciale au Cœur Immaculé de Marie ? Aussi, au lendemain de cette « grande journée » que le catholicisme compte dans les fastes militaires du Nouveau Monde, quand Phipps dut lever le siège de Québec (1690), c'est à notre Bienheureux que l'on emprunta l'hymne de l'action de grâces qui monta vers Marie en reconnaissance des bienfaits dont elle s'était plu à combler son peuple menacé dans sa foi et dans son existence. « Pour immortaliser la victoire dont nous sommes redevables à la Reine du Ciel, écrit Mgr de Saint-Vallier dans un mandement célèbre, après avoir vu et examiné l'office et la messe du Très Saint Cœur de la Bienheureuse Vierge, composé par le P. Eudes dont la mémoire est en bénédiction, nous permettons . . . de chanter solennellement l'un et l'autre le 1<sup>er</sup> de juillet. »

« Grâce à Dieu, « la mémoire du P. Eudes reste en bénédiction » dans la Nouvelle-France : nombreux sont les articles qui lui ont été consacrés dans les journaux et revues du pays à l'occasion de sa béatification ; en réunissant les traits épars dans les différentes publications (de celles du moins que je possède), on pourrait reconstituer la physionomie si complexe et si attrayante à la fois du saint apôtre. J'essaierai dans les lignes qui vont suivre de glaner à l'intention des lecteurs de la *Revue* les détails les plus saillants offerts par les unes et les autres. »

Après ce préambule, la revue mensuelle des Eudistes, *Les SS. Cœurs de Jésus et Marie*, en son numéro de novembre,

analyse la « Lettre pastorale que Sa Grandeur Mgr Blanche, Eudiste, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent et évêque de Sicca, adressait de Versailles, le 8 février 1909, aux fidèles de son vicariat. » — Puis le chroniqueur, qui est le R. P. Em. Georges, résume les articles publiés par la *Nouvelle-France* et autres périodiques canadiens, à l'occasion de la béatification du P. Eudes.

---

### Les legs pieux

---

La Congrégation du Concile consultée, le 21 mars 1909, sur cette question : Les prêtres et laïques peuvent-ils, à *l'insu de l'Ordinaire*, recevoir des legs pieux, en gérer l'administration et en remplir les charges ? a fait cette réponse :

« La Sacrée Congrégation du Concile, après avis du Consultant et mûr examen de la question, a répondu en sa séance plénière du 7 août 1909 : « Tous ceux, prêtres ou laïques, à qui sont confiés des legs pieux, sont tenus d'en informer, le plus tôt possible, l'évêque qui a le droit de veiller à l'administration et de pourvoir à la sécurité de ces legs. »

---

### Au Cap-Rouge

---

A Saint-Félix du Cap-Rouge, on a célébré solennellement, dimanche dernier, le cinquantenaire de la fondation de la paroisse. Le seul côté profane de la fête, ce fut le pavoisement général du village ; tout le reste se passa à l'église.

S. G. Mgr l'Auxiliaire célébra la grand'messe pontificale, assisté de M. l'abbé T. Paquet comme archiprêtre, du R. P. Vanier et de M. l'abbé C. Desrochers, comme diacre et sous-diacre. M. l'abbé Scott, curé de Saint-Foy, prononça le sermon de circonstance.

Plusieurs prêtres de Québec et de Lévis assistèrent à la fête, qui se termina, l'après-midi, par un solennel salut du Saint Sacrement. Avant cet office, Monseigneur l'Auxiliaire adressa aux paroissiens une allocution, où il exposa les leçons qui se dégageaient de la célébration de ce grand jour.

M. l'abbé Pampalon, le curé actuel du Cap-Rouge, et ses pieux paroissiens, ont sujet de se réjouir du plein succès de leur fête du 14 novembre 1909.

\*\*\*\*

### L'Ordre de saint François

— o —

Les religieux de saint François célèbrent cette année le septième centenaire de la fondation de leur Ordre. C'est là un âge bien respectable pour une institution, surtout lorsque l'on songe combien sont éphémères toutes celles qui ne sont pas nées sous le souffle de Dieu.

A cette occasion, le Souverain Pontife a publié, en date du 4 octobre, fête de l'illustre fondateur, des Lettres apostoliques très importantes pour l'Ordre séraphique. Tous les amis de cette grande famille religieuse en auront déjà lu le texte dans les revues spéciales. Nous croyons faire plaisir aux lecteurs de la *Semaine religieuse* en donnant ici un résumé succinct du document pontifical.

Le Souverain Pontife rappelle d'abord les principaux éloges que ses prédécesseurs ont, de siècle en siècle, décernés à l'Ordre séraphique, et il déclare que lui-même ne le cède à aucun en admiration pour l'œuvre de François d'Assise, ni en bienveillance pour ses fils; et il veut que les présentes Lettres, valables à perpétuité, en soient un témoignage aussi éclatant que durable.

Ensuite, Pie X expose ce qui suit :

Le premier Ordre de saint François se compose de trois branches, dont la formation est ainsi rappelée par Léon XIII, dans sa Constitution *Felicitate quadam* : « Le séraphique Patriarche avait fondé son Ordre sur les bases d'une rigoureuse pauvreté. Dans la suite des temps, tandis que quelques-uns de ses disciples demeuraient très fidèles à cette absolue pauvreté, d'autres préférèrent y apporter quelques légers tempéraments; il y eut donc une division d'où sortirent les *Observantins* et les *Conventuals*. Pareillement, les uns voulurent imiter la parfaite pureté de vie de leur fondateur et le

suivre avec courage dans la pratique de ses hautes et magnifiques vertus, d'autres préférèrent l'imiter avec un peu moins de perfection. C'est des premiers que se forma l'Ordre des *Capucins* ; et il y eut ainsi une triple division.

Mais cette diversité d'observances n'empêche point que tous les religieux qui les suivent ne soient également fils véritables du Patriarche d'Assise, comme les Souverains Pontifes l'ont maintes fois déclaré. Ainsi Léon X a dit des *Observantins* qu'ils sont « vrais et indubitables Frères du Bienheureux François ». Clément VIII, défendant contre certaines injures les Frères Mineurs de la plus stricte Observance, appelés *Réformés*, les déclare aussi « vrais fils et indubitables Frères de l'Ordre de saint François ». Quant aux *Capucins*, Paul V, Urbain VIII, Clément XII les déclarent vrais Frères Mineurs, « venant directement de saint François, par une lignée véritable et jamais interrompue, dont l'origine et le commencement doivent compter réellement et effectivement à partir du temps de la primitive institution de la Règle séraphique, dont ils ont toujours gardé la pure observance ».

« Nous voulons et ordonnons, dit le Souverain Pontife, que tous ceux qui relèvent des trois observances du premier Ordre franciscain se regardent entre eux et soient considérés par tous non seulement comme des frères propres, mais comme des frères *jumeaux*, tous fils du même François et sectateurs de sa règle.

« Ces trois familles sont, dit-il plus loin, comme autant de rameaux d'un arbre dont François est la racine et le tronc. Il ne faut donc pas dire qu'elles sont plus anciennes les unes que les autres, puisque véritablement leur origine à toutes dérive de l'institution même de la Règle séraphique.

« Les Frères de la régulière observance que Léon XIII a réunis en une seule congrégation tiennent, à la vérité, et précèdent en honneur les autres familles, par concession du Siège apostolique, et ils conservent le nom de Frères Mineurs, que leur donna Léon X ; mais il ne faut pourtant point interpréter cette appellation, comme si dans cette seule famille se concentrait tout l'Ordre franciscain. Cette interprétation serait évidemment très éloignée de la vérité et injurieuse pour le grand nombre des autres Frères Mineurs. Aussi, cha-

que fois que l'appellation d'Ordre des Frères Mineurs, sans aucune addition, pourrait causer des équivoques, il faudra que cette famille dont nous parlons soit désignée par l'adjonction d'une note propre et particulière, et appelée l'*Ordre des Frères Mineurs de l'Union Léonienne*. Nous voulons et Nous prescrivons que ses religieux, tant supérieurs que sujets, surtout dans les actes publics, adoptent cette désignation.

« Les trois Ministres Généraux des trois familles franciscaines sont égaux en dignité et en pouvoir, comme vicaires et par suite vrais successeurs de saint François, chacun pour ses religieux et les Tertiaires de sa dépendance. »

Il est encore statué que ces Généraux ont sur le Tiers-Ordre une égale autorité; que ce Tiers-Ordre demeure un, malgré la diversité des obédiences, et que les Tertiaires ne peuvent s'appeler ni de l'Union Léonienne, ni Conventuels, ni Capucins, mais seulement Tertiaires de saint François, ou Tertiaires franciscains.

Les gloires de l'Ordre, bien que particulières à une des trois familles, sont aussi, par droit de fraternité, communes aux autres. Aucune ne peut réclamer comme exclusivement siennes les gloires des premiers temps et les saints qui ont brillé avant la division faite par Léon X.

Enfin, les faveurs, privilèges liturgiques et autres, concédés à l'une des trois familles, sont, par le fait même, étendus aux autres. Il en est de même des lettres laudatives et communications d'intérêt général que le Souverain Pontife jugerait à propos d'adresser à l'un des trois Généraux: les deux autres doivent les considérer comme s'adressant également à eux.

« S'il y a entre les Frères Mineurs quelque prééminence, conclut le Pape, elle ne viendra pas du fait de la famille à laquelle ils appartiennent, puisqu'elles sont toutes égales; mais de la plus ou moins grande charité que chacun aura pour ses frères, spécialement pour ceux des autres branches, et aussi de la perfection, avec laquelle ils garderont les préceptes de leur Règle, chacun suivant ses constitutions particulières. »

FR. E.-M., M. C.

**Lettre de S. Em. le Cardinal Vivès**  
AU PRÉSIDENT DE L'ALLIANCE  
DES GRANDS SÉMINAIRES DE FRANCE (1)

Rome, le 13 juillet 1909.

*A Monsieur le président de l'Alliance des Grands Séminaires.*

Cher Monsieur le Supérieur,

Je vous remercie de m'avoir communiqué le programme de la 4<sup>e</sup> assemblée générale de l'Alliance des Grands Séminaires, et je vous félicite de l'heureux choix des matières à traiter et à discuter dans vos réunions. C'est de tout cœur que je serai uni aux vénérés membres du Congrès, suppliant le Sacré Cœur de Jésus d'inspirer et de bénir leurs travaux : *Cor Jesu Eucharisticum, cordis sacerdotalis exemplar, miserere nobis*. Que Marie Immaculée, *Regina Cleri*, soit avec vous tous, *semper et in omnibus*.

L'œuvre que vous avez entreprise peut obtenir de grands résultats, et nul doute que, dirigée comme elle l'a été jusqu'ici, elle ne devienne fort utile aux formateurs du clergé comme à leurs chers élèves.

La lecture de votre programme m'a suggéré quelques pensées que je me permets de vous exprimer rapidement.

I<sup>RE</sup> ÉTUDE

*La vocation sacerdotale*

Dans la pénurie actuelle des vocations sacerdotales qui se manifeste en certains diocèses, tout bon prêtre, tout pasteur d'âmes, même des plus modestes paroisses, doit se faire un devoir et un honneur de discerner et de préparer quelque élève du sanctuaire. L'amour des âmes et l'estime de l'état sacerdotal sont les soutiens de ces nobles efforts. Mais bien plus que la quantité il faut avoir en vue la qualité, une qualité faite de profonde vertu, de sérieuse piété, de talent réel. Il n'est pas nécessaire que les élus soient des sujets brillants, mais il est indispensable qu'ils soient studieux, dociles, humbles et énergiques.

---

(1) Cette Lettre si importante a été écrite à l'occasion de la réunion tenue dernièrement, à Paris, par l'Association dont il s'agit.

Il faut aux éducateurs un cœur bon, généreux, dévoué, pour vouloir et pour réaliser tout le bien possible, tant au point de vue spirituel qu'au point de vue scientifique. Ils ne peuvent diriger leurs élèves dans une œuvre si importante que par le don de conseil. Mais il leur faut aussi le don de force, pour savoir résister à toute considération humaine, à toute pression d'en haut ou d'en bas, quand il s'agit d'écarter du sacerdoce des sujets qui n'en sont pas dignes. Il n'y a pas à hésiter quand on prévoit qu'un élève, par son caractère malheureux, par sa légèreté, par sa vanité, par son insoumission, ouverte ou cachée, est exposé à devenir la croix de son évêque et l'humiliation de ses confrères. La force est surtout nécessaire quand il faut soustraire toute une communauté au péril de contagion morale ou intellectuelle.

#### 2<sup>E</sup> ÉTUDE

##### *Le latin dans les séminaires*

Ce sujet mérite aussi la plus sérieuse considération. Comment n'être pas frappé de voir les ennemis de l'Eglise s'en prendre à la fois à sa doctrine et à sa langue, détestant aussi bien le fond des idées et l'instrument qui leur sert de véhicule ? Des catholiques, que dis-je ? des ecclésiastiques, agissant de bonne foi, ont oublié l'importance du latin, et ont cru pouvoir soutenir que les élèves des séminaires auraient une formation intellectuelle supérieure, avec un moindre usage de la langue latine. L'abandon du latin et même son usage mitigé auraient de déplorables résultats sur la culture générale et professionnelle du clergé.

#### 3<sup>E</sup> ET 4<sup>E</sup> ÉTUDES

##### *Pédagogie de la classe et exercices scolaires*

On ne saurait trop insister sur la préparation quotidienne nécessaire aux meilleurs professeurs. C'est un devoir sacré que ne remplace aucune expérience, et l'on peut établir en règle générale : tant vaut la préparation, tant vaut la classe.

Au travail du professeur doit s'ajouter celui des élèves. L'emménagement passif de la mémoire ne suffit pas : il faut y ajouter le stimulant des interrogations orales et l'excitation salutaire des compositions écrites.



## 5E ÉTUDE

*Formation catéchistique au séminaire*

Savoir faire le catéchisme est un art très difficile, et cependant considéré, bien à tort souvent, comme la chose la plus facile. De là vient le peu de fruit des catéchismes, comme le peu de zèle que l'on apporte parfois à l'évangélisation des petits et des humbles. Faut-il, hélas ! relever le manque de prudence et de jugement de ceux qui, poussés sans doute par une vanité inconsciente, troublent la foi des enfants et des simples fidèles, en agitant devant eux des questions réservées aux discussions métaphysiques ou à la critique biblique.

## 6E ÉTUDE

*La formation à l'oraison*

Il faut reconnaître que, de nos jours, nombre de ministres du Seigneur ne paraissent pas suffisamment pénétrés de l'importance de l'oraison mentale. Où sont les temps de foi où les fidèles eux-mêmes se trouvaient instruits des voies de l'oraison, où l'examen que l'on faisait subir aux simples Frères convers dans certains Ordres religieux supposait une profonde connaissance des opérations de Dieu dans les âmes par la pratique de l'oraison mentale ? Enseignez donc, enseignez cette science des sciences pour le prêtre surtout. Me souvenant de la maxime d'un grand saint, je crois pouvoir appliquer aux prêtres ce que lui-même affirme des religieux : « Quel est le meilleur prêtre ? Celui qui fait la meilleure oraison. — Quel est le plus excellent des prêtres ? Celui qui fait le plus excellemment l'oraison. »

## 7E ÉTUDE

*La persévérance après le séminaire*

L'expérience m'apprend que l'élève d'un séminaire où fleurit la piété et germent les vertus demeure un prêtre fervent tant qu'il conserve le souvenir du berceau de son sacerdoce, tant qu'il en parle avec amour, et qu'il prend plaisir à le revoir, comme à rendre visite à ses anciens directeurs et professeurs. C'est un ardent amour pour son séminaire qui inspirait cette belle réponse d'un jeune prêtre, élève à Rome, lorsque, de

retour dans son diocèse, après les plus brillants succès, l'évêque le priait, presque en hésitant, d'accepter une petite paroisse de campagne, tout abandonnée : « Mais pourquoi me prier, Monseigneur ? J'ai laissé ma volonté dans le tabernacle de l'église de mon séminaire. » L'évêque, ému, comprit quel trésor il possédait dans ce jeune prêtre aussi pieux que savant.

Quels précieux conseils ne donnent pas à leurs élèves les fervents directeurs de séminaire ? Le bien fait au séminaire se continue plus tard sous forme de correspondance ou d'entretiens intimes. Qu'il est touchant de voir des évêques vénérables par leur âge et leurs mérites aller consulter encore, comme de simples séminaristes, leurs vieux directeurs et professeurs de séminaire !

Les Congrès de l'Alliance des Grands Séminaires donneront toute satisfaction à l'Eglise, s'ils s'attachent à obtenir les résultats suivants :

1° Que l'enseignement de la philosophie et de la théologie se fasse conformément à la méthode traditionnelle, c'est-à-dire scolastique. Ce mot, qui, dans certains milieux, a le don de provoquer des sourires, doit être en honneur auprès des professeurs et auprès des élèves de vos séminaires.

L'Eglise doit à la scolastique ses plus grands théologiens et ses meilleurs défenseurs, et, aujourd'hui encore, la scolastique est le plus sûr garant de l'orthodoxie et de l'intégrité de la foi. L'amour de la vraie scolastique est le *signaculum bonæ eruditionis* chez le professeur aussi bien que chez l'élève ; au contraire, tout mépris plus ou moins déguisé à son égard doit être considéré comme le *signaculum eruditionis hand solidæ, haud veræ, haud sanæ, imo periculosæ, superhæ, sterilis*.

Il est donc indispensable que ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique commencent par faire un cours complet de philosophie scolastique. C'est ainsi seulement qu'ils auront une base solide pour leurs études ultérieures et qu'ils pourront résister aux erreurs de toutes sortes qui mettent en péril les fondements mêmes de nos croyances. Et qu'on n'abrège pas le temps qu'il faut consacrer à la philosophie scolastique, sous prétexte que la nécessité oblige d'étudier les auteurs des programmes universitaires, afin de pouvoir prendre les diplômes

de l'Etat. Léon XIII avait déjà répondu à toutes les objections tirées de la nécessité de suivre les programmes officiels. Les avantages que l'on retire de la formation scolastique sont trop précieux et trop nécessaires pour qu'il soit permis de la négliger. D'ailleurs, ceux qui auront été ainsi formés à l'école des grands maîtres de la pensée seront, en définitive, les mieux préparés à toutes sortes d'examens. Enfin, rien ne les empêche d'étudier aussi les auteurs modernes, à titre complémentaire seulement.

Ce que j'ai dit de la philosophie s'applique *a fortiori* à la théologie. C'est dans les œuvres immortelles des grands scolastiques, et avant tout de saint Thomas, qu'il faut puiser les trésors de la science sacrée.

2° Du reste, l'étude des théologiens scolastiques, dont les ouvrages abondent en citations patristiques, donnera tout naturellement aux élèves du sanctuaire le goût juste de la théologie positive, et les amènera à étudier les écrits des saints Pères. Ils apprendront ainsi à chercher les bases de la doctrine révélée dans ceux qui ont eu pour mission de nous la transmettre, et ils ne se permettront jamais d'avoir pour les Pères de l'Eglise et pour ses Docteurs cette pitié dédaigneuse, d'inspiration voltairienne, protestante et moderniste, qui porte à les plaindre « d'avoir vécu en un temps d'ignorance et d'infériorité intellectuelle ». Ils méritent, au contraire, notre estime, notre respect et notre déférence la plus filiale.

3° Ce respect pour le patrimoine scientifique de l'Eglise, cette vénération pour les Pères et les Docteurs, aura pour effet de rendre plus empressée l'obéissance des clercs et des prêtres aux directions de l'Eglise, aux ordres et aux désirs des chefs de la hiérarchie. Ces habitudes contractées, ils s'écarteront avec horreur de toute pratique de désapprobation et de dénigrement de l'autorité, plaie de notre siècle.

4° S'ils sont pénétrés des sentiments de profond respect pour la doctrine et pour la hiérarchie de l'Eglise, les jeunes prêtres seront facilement et sans effort pleins de prudence, de piété et de soumission dans leur action sacerdotale et leur apostolat social. Ils se rendront compte chaque jour davantage de la justesse de cette parole de Pie X : « Il est préférable qu'une œuvre ne se fasse pas plutôt que d'être faite en dehors de la

volonté des évêques ou contre leur gré.» Ils ne seront pas exposés à avoir, pour employer l'expression d'un grand évêque espagnol, des *évêques en redingote* au lieu des évêques authentiques, donnés par le Saint-Esprit. C'est-à-dire qu'ils ne négligeront pas les conseils et les prescriptions de leurs évêques pour se faire les humbles adeptes et les disciples enthousiastes de directeurs et de maîtres laïques, dépourvus du mandat et de la grâce d'état nécessaires pour diriger l'action apostolique et sociale du clergé. Leur place est dans les œuvres auxquelles leurs évêques les engagent à prendre part, et non dans celles où des directeurs laïques les attirent *proter vel contra voluntatem episcopi*.

5° En se maintenant dans cette ligne de conduite, ils reconnaîtront facilement combien l'Eglise a raison de défendre au prêtre d'entrer dans des associations ou de s'affilier à des sociétés, sans l'agrément de son évêque. Léon XIII, dans l'importante instruction de la Sacrée Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, à la date du 27 janvier 1902, porte formellement la défense suivante : « Que nul prêtre ou clerc ne prenne part à quelque réunion que ce soit qui se soustrait à la vigilance pastorale et à l'action de l'Ordinaire. » Cette même instruction déclare qu'aucune association, aucune œuvre, aucun cercle, etc., ne peut se prétendre catholique s'il n'a des règlements approuvés par l'évêque. « Sans cette approbation, est-il dit dans le document, aucune des institutions mentionnées ne pourra se dire ni être considérée comme institution catholique, digne de la confiance du clergé et des fidèles. »

6° C'est conformément aux mêmes principes que Pie X, par la circulaire de la secrétairerie d'Etat du 28 juillet 1904, qui pourvoit à l'organisation de l'œuvre d'action sociale chrétienne en Italie, sous le titre de *Deuxième groupe*, prescrit « de n'admettre dans ce Deuxième groupe aucun ecclésiastique sans l'autorisation de son propre évêque et de l'évêque dans le diocèse duquel il réside temporairement. »

Quant à la question des Congrès, le Pape la juge si délicate que dans le même document il ordonne « que les Congrès régionaux et diocésains ne pourront se réunir que sous l'entière dépendance des évêques et avec, au préalable, leur autorisation écrite ».

Ne cessons donc pas de redire à tout prêtre : « Votre place n'est que là où votre évêque vous veut. Elle n'est pas dans les réunions séculières, ni dans les assemblées à caractère politique plus ou moins avoué. Ne partagez pas votre obéissance entre deux chefs : votre évêque et quelque champion politique, et rappelez-vous qu'une action sociale, même entreprise par des laïques catholiques, reste exclusivement laïque, ne peut être considérée comme œuvre catholique, où le prêtre soit vraiment à sa place, si elle est soustraite à l'action de l'évêque ».

Je mets fin à ces quelques considérations. Vous m'excuserez d'avoir été si long : c'est votre intéressant programme qui en a été la cause.

Je ne veux pas pourtant clore cette lettre sans un souvenir de cœur pour l'apôtre du recrutement sacerdotal qui est au milieu de vous et dont j'apprécie hautement le dévouement éclairé. Veuillez lui transmettre mes vœux pour le succès de la retraite qu'il est appelé à prêcher.

Que Notre-Seigneur et la Vierge Marie bénissent le très digne président de l'Alliance et tous les membres associés. Je leur porte à tous une grande affection, parce qu'ils se consacrent à l'œuvre des œuvres : l'éducation du clergé. Ils exercent *un apostolat d'apostolat*. Ils sont les pères et les directeurs des futurs pères et directeurs des âmes dans votre cher pays, dans cette France chrétienne qui reste, malgré l'enfer déchaîné, si pleine de ressources pour le bien, et qui est toujours la Fille aînée de l'Eglise. Elle ne périra point et elle redeviendra un jour libre et glorieuse.

Tout en vous en Jésus et Marie.

FR. CARDINAL VIVÈS,  
*protecteur.*

---

### Bibliographie

---

— *Le VII<sup>e</sup> Centenaire de l'Ordre franciscain. Québec. 2, 3, 4 octobre 1909.*

Jolie brochure de 60 pages. Se vend, à 10 sous l'ex., à la Maison Sainte-Marguerite, Ville-Montcalm, Québec.

Dans une introduction de belle allure, le R. P. Odoric-M. Jouve, des FF. Mineurs, expose l'objet du triduum célébré au

commencement d'octobre dans l'église des Franciscains, et raconte en résumé ce qui s'est passé en ces beaux jours. Puis, vient le texte des trois remarquables sermons prononcés, pendant le triduum, par le R. P. M. Tainisier, S. J., le R. P. Colom-ban-Marie, des FF. Mineurs, et le R. P. Hage, dominicain.

— De la Maison J. de Gigord (15, rue Cassette, Paris), qui remplace maintenant la célèbre librairie Poussielgne, nous recevons le Supplément au numéro d'octobre de la revue *L'Enseignement chrétien*. Ce fascicule est exclusivement consacré au compte rendu de la 32<sup>e</sup> assemblée générale de l'Alliance des Maisons d'Education chrétienne, qui s'est tenue cette année au séminaire de Nancy, du 31 août au 2 septembre, et qui a réuni des professeurs de près de 70 diocèses de France, de Belgique, de Hollande et de Suisse.

Il serait superflu d'ajouter que la lecture des rapports présentés à ce congrès sur divers sujets pédagogiques est d'un très grand intérêt.

— ALMANACH ROLLAND, AGRICOLE, COMMERCIAL ET DES FAMILLES, pour 1910. 44<sup>e</sup> année. Publié par la Compagnie J.-B. ROLLAND & FILS, Montréal.

La nouvelle édition de cet Almanach ne le cède en rien à ses devancières. Car on y trouve, avec tous ses nombreux renseignements d'usage, un choix judicieux de Conseils pratiques, Anecdotes, Œuvres inédites de nos meilleurs auteurs.

Cet Almanach déjà si populaire restera encore au rang des plus précieuses publications de ce genre.

#### R.

— LES ENFANTS QUE L'ON PLEURE: *Consolations pour ceux qui restent*, par l'abbé J. BRUGERETTE. Beau volume in-12, 3 fr. 50.— P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6<sup>e</sup>).

Ce petit livre est simple et doux comme le sourire de ces enfants que l'on pleure; il est pieux comme le « bouquet de regrets » semé sur leur tombe. S'il n'a pas la téméraire prétention de tarir une source de larmes aussi sacrée que la douleur, il offre du moins des remèdes à leur amertume. Et, pour rendre l'espérance aux désespérés et le courage à qui ne connaît plus que la fatigue de vivre, il fait appel à ceux dont la pensée fut haute sous un front couronné d'épines, à ceux dont l'exemple fut noble, quand le malheur frappa sur eux de grands

coups, à ceux qui surent consoler dans ces heures de désolation et de ténèbres où s'entr'ouvrit la tombe d'un enfant tant aimé !

Ce livre se recommande ainsi de lui-même aux suffrages des pères et des mères en deuil. C'est un recueil de pages choisies à leur usage, où se trouve réuni tout ce que le génie, la foi, la poésie et l'éloquence ont inspiré de plus élevé, de plus vrai et de plus bienfaisant. On peut dire que tous les genres de beautés s'y rencontrent avec tous les genres de consolations : Pères de l'Eglise, moralistes anciens et modernes, poètes et orateurs, tous viennent, en pleurant ou en exhortant, au secours de l'immense détresse que fait parmi nous la mort, quand, malgré nous, elle emporte un enfant des bras de l'homme dans les bras de Dieu. Les fortes pensées, comme les puissantes images, naissent donc sans effort sous le pinceau que conduit le cœur de tous ces maîtres. L'auteur a borné sa tâche à colliger ces perles de la piété et de la pitié, il n'a cherché qu'à les présenter dans l'ordre le plus méthodique, le plus apte à faire ressortir leur lumière ; et l'on peut dire qu'il y a pleinement réussi

— SUZEL ET SA MARRAINE, par M. AIGUEPERSE. 1 vol. in-18 de 144 pages, broché, 1 franc. F. Paillart, éditeur, Abbeville (Somme), France.

... Doucement, tout en restant *ferme*, marraine montre le respect dû aux vieillards ... même à leurs manies. Elle parle de la *simplicité* : la plus belle parure de la jeune fille ; de l'*énergie* ; de la *vraie charité* ; de l'*amitié*, qu'il faut baser sur l'*estime* pour la rendre *durable*. Elle explique à sa filleule que l'on ne vit pas d'*idéal* ; que se *buter* contre les gens et les choses n'avance à rien ; elle lui enseigne l'*oubli de soi* pour être « une *dispensatrice de bonheur* », et lui conseille « d'habiller son ennui ... de chansons ».

— HISTOIRE COMPLÈTE DE L'IDÉE MESSIANIQUE CHEZ LE PEUPLE D'ISRAËL. *Ses développements, son altération, son rajeunissement*, par le Chanoine AUGUSTIN LÉMANN, prélat de la Maison de S. S., professeur d'Ecriture sainte et d'Hébreu aux Facultés catholiques de Lyon, in 8° de pp. 472, avec trois gravures. Paris-Lyon : Librairie Emmanuel Vitte. Prix, franco, 7 fr.

Le savant professeur d'Ecriture sainte aux Facultés catho-

liques de Lyon, M. le chanoine Augustin Lémann, prélat de la Maison pontificale, a terminé sa carrière biblique par cet ouvrage capital qui sera évidemment recherché et consulté par tous les exégètes : *Histoire complète de l'Idée messianique chez le peuple d'Israël — ses développements, son altération, son rajeunissement*. L'éminent professeur explique lui-même, dans la préface, la haute portée de son travail : « Le peuple d'Israël a présenté dans l'histoire trois phénomènes incontestables et uniques : Le premier, c'est que seul au milieu de tous les peuples de l'antiquité il a été monothéiste, adorateur d'un Dieu unique. Le second phénomène, non moins extraordinaire, c'est qu'Israël a été un peuple d'attente. Il n'a vécu que d'une idée mère, celle du Christ. Lois, institutions, prophéties, tout exprimait cette idée. Israël attendait un personnage mystérieux qui devait établir le règne de Dieu sur la terre. Cette idée était tellement enracinée dans l'esprit de ce peuple, que rien, ni les révolutions intérieures, ni la guerre étrangère, ne put y porter atteinte. Et cependant, troisième phénomène, Israël a méconnu le Christ. S'il est vrai que l'idée messianique a été l'âme de son histoire, comment s'est-il fait qu'Israël ait ainsi méconnu le Messie ? Tel est le problème à la fois historique et moral qu'il importe d'approfondir et de résoudre. »

L'examineur, désigné par l'Eminentissime cardinal archevêque de Lyon pour prendre connaissance de cette magistrale étude, dépose ce témoignage : « J'ai trouvé dans ce volume les mêmes qualités qui distinguent les autres écrits du vénéré professeur, le même accent de piété, le même respect des divines Ecritures, le même amour de l'Eglise, le même zèle apostolique. » A la suite de cet éloge, l'auteur ressentit la joie la plus vive en lisant ces lignes de son archevêque : « Je vous félicite, mon cher chanoine, d'avoir mené à bien cet important et intéressant travail, et j'appelle sur vous et sur vos travaux toutes les bénédictions de Dieu ». Le distingué professeur, aussi modeste que savant, est allé recevoir au ciel la récompense de ses travaux assidus ; et nul doute que, dans les joies du paradis, il ne goûte celle de voir son livre, superbe péroraison biblique, profiter aux élèves et professeurs qu'il a formés.